



DECLARATION LIMINAIRE CGT

COMITE NATIONAL DU 10 DECEMBRE 2020

Notre déclaration sera brève car nous sommes toujours dans la situation particulière de la pandémie due au COVID 19 avec une nouvelle phase de reconfinement intervenue peu de jours après notre dernier Comité National.

Cette situation, comme indiqué lors du dernier Comité, « nous impose, via les mesures gouvernementales, des contraintes particulières quant à la tenue de nos travaux voire leur contenu ».

Le dernier CN a amené des bougés, comme sur les masques incusifs, rejoignant notre réflexion d'Octobre à savoir que cette situation « doit pas nous amener à des décisions hâtives, de plus en dehors de l'avis demandé au Comité National » qui est l'organe de gouvernance.

Nous renvoyons à nos propos sur la responsabilité des employeurs en la période, les récentes négociations télé travail et santé travail inquiètent la CGT sur les reculs possibles sur ce point d'une extrême importance.

Pour ce qui est du contexte, nous l'avions indiqué lors de notre dernière réunion, « celui-ci est singulier avec une très forte montée en puissance du travail à distance (et non du télétravail qui répond à un certain nombre de règles régies par décret » et dont nous allons prochainement discuter dans la Fonction Publique).

Télétravail qui ne doit pas devenir la règle de droit commun pour les agents en situation de handicap qui doivent bénéficier d'aménagements adaptés et de contacts avec le collectif de travail dans la mesure du possible, le gouvernement commence à prendre la mesure de la montée en puissance des RPS et TMS dans ce contexte particulier.

Nous verrons ce qu'il ressortira de la future négociation mais, dans le texte interprofessionnel, la question des salariés en situation de handicap et des aidants sont traitées de façon très laconique...

Nous sommes toujours demandeurs, comme lors de la précédente réunion, d' » exemples de prise en charge de cette problématique par les employeurs publics avec les bonnes pratiques ayant pu être mises en œuvre ».

Quid du FIPHFP dans ce paysage ?

Il doit être actif, visible et venir en soutien des employeurs publics concernant le maintien dans l'emploi et le recrutement des travailleurs en situation de handicap.

Nous souhaitons aussi une présentation des mesures du dernier CIH pour ce qui nous concerne plus directement dans la Fonction Publique et le rôle du FIPHFP.

Comme indiqué le 15 Octobre, « En tout état de cause, nous devons redoubler de vigilance quant à la prise en compte de la situation des salariés en situation de handicap, tout particulièrement dans cette période de crise sanitaire ».

Pour la délégation CGT

Bruno Picard